RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-21) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX RESTOS DU COEUR ET A LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11198H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour l'attribution de subventions aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Considérant l'appel du Président de l'association des Restos du Cœur sur un besoin de financement des associations proposant de l'aide alimentaire en raison de l'explosion des demandes ;

Considérant que la ville de Vincennes souhaite dans le cadre de son Plan de solidarité soutenir les Vincennois les plus fragiles face aux difficultés économiques actuelles ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 septembre 2023,

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 13 septembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à chacune des associations suivantes :

- Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur du Val-de-Marne : 4 000 €
- Croix-Rouge Française : 5 000 €

ARTICLE II : Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif 2023, aux chapitres et articles correspondants.:

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11198H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023